



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION



## la **Validation des Acquis de l' Expérience** dans les métiers de l'équitation

[www.ffe.com](http://www.ffe.com)

# L'essentiel sur la **VAE** dans les métiers de l'équitation

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître votre expérience en vue d'obtenir un diplôme.

La VAE est une démarche officielle et un droit instauré par la loi depuis 2002. Elle reconnaît le caractère formateur du travail qu'il soit rémunéré ou bénévole.

Un jury valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.

La VAE ne concerne que les diplômes professionnels et ne concerne pas les diplômes de cavalier tels que les Galops®.

Pour solliciter un diplôme par la voie de la VAE, il faut remplir un certain nombre de conditions notamment en terme de durée de l'expérience.



Photo Gaillard—  
Chappelan

### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne engagée dans la vie active quel que soit son statut : salarié, ,non salarié, bénévole, demandeur d'emploi, ...



Photo V.Brunneau

### Quelles sont les conditions d'expérience ?

Il faut pouvoir attester d'une activité en rapport avec le diplôme demandé de 1607 heures sur un minimum de 12 mois cumulés.

Les périodes de stage en entreprise effectuées dans le cadre d'une formation (études, apprentissage, CIF, DIF...) peuvent être prise en compte pour le calcul de cette durée.

### Quels sont les diplômes accessibles par la VAE ?

Toutes les certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Vous pouvez les consulter sur [www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)

La VAE est gérée par l'organisme qui délivre le diplôme : l'Etat, la FFE, la branche professionnelle, ...

**Attention il faut être conscient qu'il ne s'agit pas d'une formalité, mais d'une procédure longue et exigeante**



## Les étapes de la VAE

### 1 - Information

Vous consultez les informations sur la démarche VAE et les diplômes correspondant à votre expérience

### 2 - Recevabilité

C'est l'examen de votre dossier administratif afin de vérifier les conditions de durée d'expérience et que cette dernière est bien en rapport avec le diplôme demandé.

### 3 - Montage du dossier de validation

Présentation détaillée de votre parcours et description détaillée de plusieurs activités

### 4- Validation des acquis

Votre dossier est examiné par un jury qui détermine les parties de la certification qui peuvent être validées.

## FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Service Formation  
Parc Equestre  
41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone : 02 54 94 46 27  
Télécopie : 02 54 94 46 20  
Messagerie : formation@ffe.com

## Lexique

**ATE** : Accompagnateur de Tourisme Equestre  
(Titre à Finalité Professionnelle FFE - niveau 4).

**AAE** : Animateur Assistant d'Equitation  
(Titre à Finalité Professionnelle FFE-niveau 5)

**BAPAAT** ; Brevet d'Aptitude Professionnelle  
d'Assistant Animateur Technicien  
(Diplôme d'Etat-niveau 5)

**BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de  
d'Education Populaire et du Sport  
(Diplôme d'Etat-niveau 4)

**CQP** : Certificat de Qualification Professionnelle  
(Certification de Branche -sans niveau)

**CPNE-EE** : Commission Paritaire Nationale pour  
l'Emploi dans les Etablissements Eques-  
tres (Branche professionnelle)

**DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de d'E-  
ducation Populaire et du Sport  
(Diplôme d'Etat-niveau 3)

**DESJEPS** : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeu-  
nesse, de d'Education Populaire et du Sport  
(Diplôme d'Etat-niveau 2)

**DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse ,  
des Sports et de la Cohésion Sociale

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience



## Où s'adresser

- Pour les diplômes d'Etat (BAPAAT, BPJEPS, DE(S)JEPS) à la DRJSCS de votre domicile ou sur [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) rubrique « Emplois et métiers »
- Pour les titres à finalité professionnelle de la FFE (ATE, AAE) à la FFE service forma-  
tion ou sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) rubrique « Formations Equestres »
- Pour les CQP de la CPNE-EE, sur le site [www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)

## Contacts

### FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Service Formation  
Parc Equestre  
41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone : 02 54 94 46 27  
Télécopie : 02 54 94 46 20  
Messagerie : formation@ffe.com



 [www.ffe.com](http://www.ffe.com)